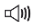


COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

L'intégralité de la séance est disponible au format audio en Mairie 

Nombre de conseillers en exercice	29	L'an deux mille vingt, le lundi dix-sept février à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents	29	
Nombre de pouvoirs enregistrés	0	
Nombre de conseillers votants	29	

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X		
CHAUVIN	Lionel	X		
CACERES	Marie	X		
VIDAL	Thierry	X		
ABELARD	Nathalie	X		
WATERLOT	Philippe	X		
MECKLER	Emanuelle	X		
GARCIA	Ramon	X		
CRETIN	Chantal	X		
RAVEL	Dominique	X		
PORTE	Michèle	X		
ROUVIER-AMBLARD	Marie	X		
DOLAT	Gilles	X		
CREGUT	Jacques	X		

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
GUILLOT	Brigitte	X		
CANET	Antoine	X		
DESPLANQUE	Brigitte	X		
MAUPIED	Catherine	X		
BAYLE	Bernard	X		
GAILLARD	Jean-Luc	X		
MESSEANT	Jean-Francois	X		
MELUT	Valérie	X		
DUARTE	Marie-Christine	X		
BIONNIER	Cédric	X		
VERMERSCH	Vincent	X		
CROZY MACHEBOEUF	Carole	X		
DEAT	Jacques	X		
GALLON	Delphine	X		

Mme Marie CACERES est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si le compte-rendu de la séance du 27 mai 2020 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque étant formulée, **le compte rendu du 27 mai 2020 est ainsi adopté à l'unanimité.**

NOTA :

- *Les informations liées au COVID dans la présente note sont en rouge.*
- *Les informations financières essentielles, avant une présentation plus globale des finances au Conseil municipal, sont en bleu.*
- *Les commissions thématiques n'étant pas installées, les points 6,7 et 8 n'ont pas pu être présentés. En marche « normale », ce type de point est présenté en Commission avant passage en Conseil.*

ADMINISTRATION GENERALE

1. RETOUR SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DU 28 MAI AU 9 JUIN 2020

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, et pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC lorsqu'il s'agit d'achats.

N° d'alinéa	N° de décision	TIERS	OBJET	MONTANT HT
Pas de décision relevant des délégations consenties sur cette période				

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES

2. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis (sauf la C.A.O. qui attribue les marchés passés en procédure formalisée) et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

2.1 La commission obligatoire : La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O).

Cette commission se réunit pour analyser les plis reçus dans le cadre d'une consultation puis choisir (ou proposer au Maire selon le montant du marché) les entreprises candidates à un marché public passé par la commune. Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, elle est composée :

- du Maire ou de son représentant, Président,
- et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il convient également d'élire 5 suppléants pour remplacer les membres titulaires en cas d'absence.

⇒ Il est donc proposé de désigner les personnes indiquées ci-dessous

Président : Frédéric BONNICHON

Membres titulaires :

- Danielle FAURE-IMBERT
- Jean-François MESSEANT
- Dominique RAVEL
- Philippe WATERLOT
- Jacques DEAT

Membres suppléants :

- Marie CACERES
- Lionel CHAUVIN
- Brigitte DESPLANQUES
- Marie ROUVIER-AMBLARD
- Delphine GALLON

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2 Les commissions facultatives :

L'article L. 2121-22 du C.G.C.T permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées de conseillers municipaux, elles sont constituées dès le début du mandat. Il sera possible de faire appel à des personnes extérieures au Conseil Municipal à titre purement consultatif. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Lors de leurs premières réunions, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. La composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Dans les communes de plus de 3500 habitants, elles doivent être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle. La loi ne fixe pas de méthode particulière, les tendances représentées doivent disposer d'au moins 1 représentant.

⇒ **Il sera proposé au Conseil Municipal** de désigner les conseillers dans les commissions suivantes, avec 9 conseillers maximums issus de la majorité et 1 de l'opposition pour chaque commission :

1. COMMISSION THERMALISME, TOURISME ET ECONOMIE
2. COMMISSION SPORTS
3. COMMISSION JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES
4. COMMISSION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENTS URBAIN
5. COMMISSION CULTURE
6. COMMISSION SECURITE ET PROXIMITE
7. COMMISSION FINANCES

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS. L'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal.

La composition du conseil d'administration :

Le conseil d'administration du CCAS doit respecter dans sa composition une obligation de parité, à savoir :

- être composé en un nombre égal d'administrateurs issus du conseil municipal
- et d'administrateurs issus de la société civile

La fixation du nombre d'administrateurs relève de la compétence du conseil municipal, il doit être compris entre 8 et 16 membres.

⇒ **Il sera proposé au Conseil Municipal** de fixer à 12 le nombre d'administrateurs, avec :

- Président de droit : Frédéric BONNICHON, Maire
- Administrateurs issus du Conseil Municipal (6) :
 - Marie CACERES
 - Cédric BIONNIER
 - Brigitte DESPLANQUE
 - Michèle PORTE
 - Maire-Rouvier AMBLARD
 - Delphine GALLON
- Administrateurs issus de la société civile (6) :
 - Jacques FONDRAT représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (*la Banque Alimentaire*)
 - Jacqueline FOREST représentante des associations de personnes âgées
 - Nicole PRESTEL-BARTOMEUF représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales (*UDAF*)
 - Marie-Claude PISSAVIN représentante des associations de personnes handicapées (*ADAPEI*)
 - Christian MABILHAT représentant des personnes handicapées
 - Delphine CHAUVIN représentant des familles

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX DE CASINO DE CHATEL-GUYON

La ville de Châtel-Guyon a conclu une délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Châtel-Guyon, avec la SAS Châtel Casino, du 1^{er} novembre 2009 au 30 octobre 2021, soit une durée de 12 ans.

Il conviendra donc dès cette année de relancer la procédure de DSP pour une mise en place effective à l'automne 2021.

En parallèle, le Conseil Municipal est sollicité, tous les 5 ans, pour avis, sur l'autorisation d'exploitation des jeux sur son territoire, que le Casino doit déposer auprès du Ministère de l'intérieur, comme indiqué à l'article 7 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos.

Cet avis est sans impact sur la DSP qui sera lancée prochainement pour remettre en concurrence le délégataire actuel à savoir la SAS Société Française de Casino SFC. Il s'agit d'une formalité administrative que le Casino doit annexer à ses demandes d'autorisations d'exploitation auprès de l'Etat.

⇒ **Il sera proposé au Conseil Municipal** d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux de Casino à Châtel-Guyon.

Pour information, les recettes dites de « Produit Brut des Jeux » représentent 500 000 euros pour la ville chaque année. Il s'agit du 2nd poste de recettes fiscales après les impôts directs courants. Ce poste va être fortement impacté suite au COVID. Des mesures de compensation par l'Etat sont en cours d'analyses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Préambule : Comme indiqué en en-tête de la présente note, un point détaillé sur les impacts financiers du COVID sera fait en séance du Conseil Municipal dès que nous aurons consolidé l'ensemble des données budgétaires et financières. Les sujets suivants sont donc traités, sur un plan financier, au cas par cas.

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET THEATRE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Afin de pouvoir mandater les remboursements des spectacles annulés au Théâtre suite à la crise sanitaire,

⇒ **Il sera proposé au Conseil Municipal** d'inscrire dans le budget théâtre, à la section de fonctionnement, des crédits à hauteur de **45 000 euros**, correspondants à environ 700 remboursements (1 remboursement pouvant comprendre plusieurs places ou/et plusieurs spectacles) sur les spectacles suivants :

Il est précisé qu'une partie de ces sommes seront remboursées pour compte des producteurs extérieurs (le Casino, le CNEOSA, Cavagnolo, Silentis Music) car nous mettons à leur disposition notre système de billetterie.

Une partie de ces spectacles étant reportés à l'automne, les abonnés ont eu le choix du reporter leur billet ou de demander un remboursement. Les sommes remboursées seront donc en partie re-encaissées.

Pour information, la billetterie du Théâtre représente 100 000 euros de recettes par an.

		ARTISTES	TITRES	PROD	STYLE	TOTAL DEPENSES	REMBOURSEMENT HT	RECETTE NON PERCUE
mars	13	Compagnie les Inspirés	Et si on ne se mentait plus ?	Théâtre	théâtre	5 408,00 €	4 010,00 €	
	17	Compagnie le Cri - report au 11/05	la famille Cosmos	Théâtre	scolaire	1 200,00 €		979,00 €
	21	Semianiky - annulé	Lodka	Théâtre	théâtre/cirque	- €	2 299,00 €	
	24	Pierre RABHI	Conférence	C-Nesoa			3 195,00 €	
	26	Noa - report au 1/10	Bach to the futur	Théâtre	musique	11 405,00 €	7 490,00 €	
	28	Défonce de rire - report au 12/09	Un couple presque parfait	Casino	theatre		4 145,00 €	
avril	5	Anne Renouprez et les frères Maulis - report au 4/10	La fille qui chantait la nuit	Théâtre	théâtre musical	5 916,00 €	3 381,00 €	
	9	Michaël Gregorio - annulation	En rōdage	CASino	humour musical		13 467,00 €	
	16	Monsieur Fraize - report au 12/01		Silentis Music	humour		1 833,00 €	
	18, 19, 22	Zi Omnibus Cirk - report en octobre	Dynamo	Voisins Culturels	cirque	4 504,50 €	979,43 €	
	18	Karpatt - annulation	Concert	Casino	musique	- €	685,00 €	
mai	7	Compagnie des Mauvais élèves	Les Grands rôles	Théâtre	scolaire	- €		947,87 €
		Compagnie des Mauvais élèves	Les Grands rôles	Théâtre	théâtre	5 737,50 €	1 906,00 €	
	17	Brass Band des Volcans - report sur la saison 2020/2021	ciné-concert pour enfants	Théâtre	ciné-concert		1 024,00 €	
	20	Artistes Cavagnolo - Hommage à Marcel Azzola		Cavagnolo			312,00 €	
total 2020 (saison 2019/2020)						76 134,75 €		
							44 726,43 €	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMATION CULTURELLE AU THEATRE : SAISON 2020/2021

Après une fin de saison bousculée et dans la situation inédite que nous traversons, nous avons choisi pour la 6e saison le thème des **mots**, avec la certitude que les **mots** seuls peuvent soigner les **maux**.

Pour cette nouvelle saison, le Théâtre accueillera de jolis mots : des mots classiques, des jeux de mots, des mots pétillants, des mots d'humour et des mots d'amour. Cette saison est aussi l'occasion de renouer avec l'Histoire : celle de la langue française et celle de l'humanité, mais aussi avec l'histoire de notre cité thermale en mettant à l'honneur notre plus célèbre curiste.

Nous poursuivons l'éveil artistique des jeunes Châtelguyonnais en proposant des représentations scolaires pour les élèves de la maternelle au lycée, en les associant au travail de création des artistes en résidence, mais aussi en proposant des spectacles à voir en famille.

Cinq spectacles du printemps ont été reportés entre le 9 septembre et le 11 octobre. Le lancement de saison se fera en version vidéo le 1^{er} juillet prochain sur la toile et l'incertitude sur les contraintes sanitaires que nous devons respecter à la rentrée ne nous permet pas d'ouvrir la billetterie avant la fin de l'été.

Les conditions et modalités de billetterie restent à ce stade inchangées, **sauf le placement qui serait exceptionnellement libre pour permettre la mise en place de la distanciation sociale.**

Tarifs :

- Plein tarif : toute personne ne bénéficiant d'aucune réduction.
- Tarif abonné : toute personne souscrivant à un abonnement de trois spectacles minimum dont au moins un spectacle découverte, les mécènes Privilège.
- Tarif réduit : les détenteurs de la carte Pass'jeunes, de la carte Cézam, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les CE conventionnés, les personnes handicapées, les abonnés des saisons culturelles de Mozac, Volvic et Riom, les détenteurs de la carte OFF du festival d'Avignon et les groupes de plus de 10 personnes. Présentation d'un justificatif obligatoire.
- Tarif enfant : les enfants de moins de 12 ans et les détenteurs de la carte Pass'jeunes.

- Tarifs mécènes :

- Tarifs mécènes privilèges : places réservées à l'année pour des mécènes « entreprise » uniquement qui donnent plus de 1500 euros pour soutenir la saison culturelle :

1500 € =	2 places par spectacle
2500 € =	5 places par spectacle
+ de 5 000 € =	10 places par spectacle

Ces places doivent être libérées 10 jours avant le spectacle si elles ne sont pas utilisées.

- Mécènes coup de cœur à partir de 100 € (particuliers et entreprises) : ils reçoivent une invitation pour le spectacle "Les Coquettes : Merci François !" auquel ils seront invités.

- Tarif gratuit : invitation (hors invitations prévues au contrat avec les producteurs) pour la presse, la SACEM, le conseil municipal des jeunes, les demandes de lot, les artistes, les associations de Châtel-Guyon, les représentants des partenaires institutionnels de la ville et du théâtre, comme les services de l'État, collectivités et les chambres consulaires, étant précisé que l'application de la gratuité à vocation à rester marginale sur l'activité globale des ventes de billets.
- Tarif accompagnateur de groupes : les enseignants et accompagnateurs pour les représentations scolaires et extra-scolaires.

Conditions de réservations et ventes à compter du samedi 5 septembre et sous réserve des décisions à venir

- À la billetterie aux horaires d'ouverture.
- Par téléphone aux horaires d'ouverture de la billetterie au 04 73 64 28 82 : règlement par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Sur le site internet : www.theatre.chatel-guyon.fr.
- Par courrier en joignant le bon de commande, les justificatifs pour les tarifs réduits, au Théâtre de Châtel-Guyon, 10 rue de l'hôtel de ville 63 140 CHÂTEL-GUYON.

Il sera donc proposé au Conseil :

- ⇒ d'approuver la programmation culturelle du théâtre pour la saison 2020/2021,
- ⇒ d'approuver les conditions et modalités de billetterie décrites ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. ACCUEIL DE LOISIRS ET MISE EN PLACE DE STAGES POUR LES JEUNES CHATELGUYONNAIS POUR L'ETE 2020

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

- **Concernant l'Accueil de Loisirs pour l'été, il est proposé au Conseil :**

Dates d'ouverture : Du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet et du lundi 24 au vendredi 28 août
Dates de fermeture : Le lundi 13 juillet, du lundi 3 au vendredi 21 août et le lundi 31 août
Horaires : De 8h00 à 17h30 (contre 7h30 à 18h30 habituellement)

Equipe :

- Direction : Maxime JOY (stagiaire BPJEPS) + Jessica DEZORME et Violaine PONS
- Animateurs : 8 dont 2 pour les stages + 1 ou 2 stagiaires BAFA
6 animateurs pour groupes et 3 ou 4 animateurs volants

Repas : Plateaux repas dans les salles et au moins 1 ou 2 pique-niques

Communication : A partir du 15 juin

Inscriptions : Du 15 juin au 30 juin sur le portail famille. Passé ce délai auprès du service jeunesse en fonction des places disponibles

- Concernant les stages, qui remplacent donc les séjours habituellement organisés, il est proposé au Conseil :

Dates & tarifs : Selon tableau récapitulatif ci-dessous
Communication : à partir du lundi 15 juin
Inscriptions : du lundi 22 juin au 2 juillet
Permanence inscriptions : le lundi 22 juin de 16h 30 à 19h30 à la salle des fêtes, ensuite directement à la mairie.
Extérieurs Châtel : Selon places disponibles après clôture des inscriptions Châtel

Stages pour les 14/17 ans :

Stages	Effectifs	Dates	Activités	Tarifs					
NATURATHLON	12	Du 27 au 31 juillet	Accrobranche, <u>paddle</u> expérience <u>game</u> , <u>paint ball</u> , football golf, karting, via ferrata...	Tranches					
				1	2	3	4	5	
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs					
				126 €	147 €	189 €	211 €	421 €	
Sport nautique	12	16 et 17 juillet	Voile, catamaran, dériveur	Tranches					
				1	2	3	4	5	
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs					
				46 €	53 €	68 €	76 €	152 €	
Sport mécanique	12	16 et 17 juillet	Karting	Tranches					
				1	2	3	4	5	
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs					
				51 €	59 €	76 €	85 €	170 €	

Stages pour les 11/13 ans :

Stages	Effectifs	Dates	Activités	Tarifs					
Pleine nature	12	Du 20 au 24 juillet sauf le 22 juillet	Tir à l'arc, canoë, accrobranche, football golf, <u>paddle</u> , bouée tractée, CO...	Tranches					
				1	2	3	4	5	
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs					
				93 €	108 €	139 €	154 €	309 €	
Sport nautique	12	16 et 17 juillet	Voile, dériveur, catamaran	Tranches					
				1	2	3	4	5	
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs					
				46 €	53 €	68 €	76 €	152 €	
Sport mécanique	12	16 et 17 juillet	Karting	Tranches					
				1	2	3	4	5	
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs					
				51 €	59 €	76 €	85 €	170 €	

Stages pour les 9/10 ans :

Stages	Effectifs	Dates	Activités	Tarifs					
Découverte	8	7 et 8 juillet	Poney, rallye photo, découverte des ânes...	Tranches	1	2	3	4	5
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs	41 €	48 €	62 €	69 €	138 €
Aventure	24	29 et 30 juillet (groupe de 12)	Canis rando, escalade, découverte de la vallée de <u>Chaufour</u> ...	Tranches	1	2	3	4	5
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs	53 €	62 €	80 €	89 €	177 €
Créatif	10	20 et 21 juillet	Lave émaillée, art créatif...	Tranches	1	2	3	4	5
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs	35 €	40 €	52 €	58 €	116 €

Stages pour les 6/8 ans :

Stages	Effectifs	Dates	Activités	Tarifs					
Découverte	8	21 et 22 juillet	Poney, rallye photo, découverte des ânes...	Tranches	1	2	3	4	5
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs	41 €	48 €	62 €	69 €	138 €
Nature	16	9 et 10 juillet	Activités autour du lac Chambon, ferme pédagogique...	Tranches	1	2	3	4	5
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs	32 €	38 €	48 €	54 €	107 €
Créatif	10	23 et 24 juillet	Lave émaillée, art créatif...	Tranches	1	2	3	4	5
				QF	0 < QF < 700	701 < QF < 950	951 < QF < 1500	QF > 1500	Autres cas
				% familles	30%	35%	45%	50%	100%
				Tarifs	35 €	40 €	52 €	58 €	116 €

⇒ Il sera donc proposé au Conseil d'approuver l'organisation proposée ci-dessus, ainsi que les tarifs mentionnés, étant précisé que la ville élargira son offre aux familles si les conditions sanitaires s'assouplissent au 22 juin.

Pour information, le coût net pour la ville était en 2019 de 26 000 €, contre 13 000€ estimés pour cet été.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. OUVERTURE DE LA PISCINE SUR L'ETE 2020

Rapporteur : M. Lionel CHAUVIN

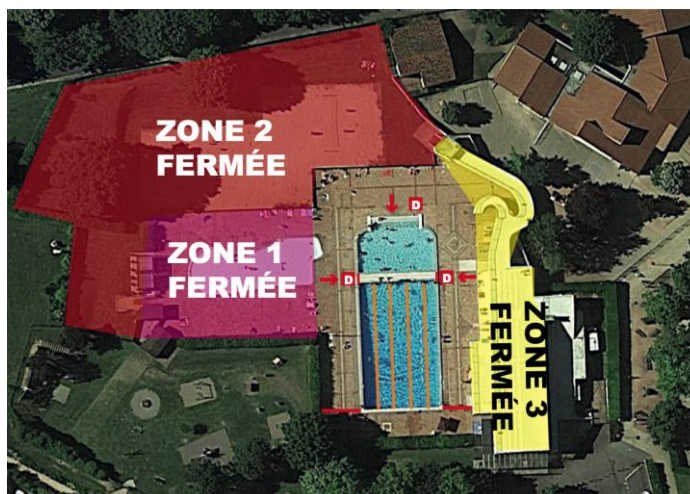
Tout comme pour le Théâtre et les écoles, la piscine doit faire l'objet de mesures sanitaires spécifiques, synthétisées ci-après pour permettre son ouverture. Nous travaillons sur une ouverture au cours de la 1^{ère} quinzaine de juillet. Il est précisé que les mesures proposées ci-après feront également l'objet d'adaptations, et souhaitons le d'assouplissements, dès que nous connaissons la teneur de la phase 3 du déconfinement qui sera présentée le 22 juin par le gouvernement.

En résumé, vous trouverez ci-dessous les principales mesures à mettre en œuvre, à ce stade :

• CONCERNANT LES MODALITES D'OUVERTURE :

- La capacité d'accueil serait de 32 personnes en simultanée, sur des créneaux d'1h30, de 10h00 à 19h00 : en effet, un vestiaire doit être dédié à une personne, nous disposons de 32 vestiaires (*contre une capacité d'environ 300 personnes habituellement*).
- Les usagers devront réserver en ligne leur créneau, afin d'une part assurer la traçabilité des personnes accueillies si l'une d'entre elles devait contracter le COVID et d'autre part pouvoir gérer plus facilement les flux en dehors et dans l'équipement.
- Une désinfection complète des plages et des vestiaires serait faite entre chaque créneau.
- Le snack serait fermé.
- Ainsi que d'autres mesures annexes comme l'équipement spécifiques des maîtres-nageurs, le balisage et l'organisation extérieure & intérieure pour faire respecter la distanciation sociale et les flux....

Journée type	
HORAIRE	OBJETS
6H	NETTOYAGE DES PLAGES ET PREPARATION OUVERTURE
7H	
8H	
9H	
10H à 11H30	OUVERTURE PUBLIC
11H30 à 12H30	DESINFECTION VESTIAIRE ET PLAGES
12H30 à 14H	OUVERTURE PUBLIC
14H à 15H	DESINFECTION VESTIAIRE ET PLAGES
15H à 16H30	OUVERTURE PUBLIC
16H30 à 17H30	DESINFECTION VESTIAIRE ET PLAGES
17H30 à 19H	OUVERTURE PUBLIC
19H à 20h	FERMETURE ET DESINFECTION VESTIAIRE ET PLAGES



Dans ces conditions, l'ouverture de la piscine est possible mais très fortement contrainte. Quoiqu'il en soit, nous serons prêts si ce scénario le plus contraignant devait être maintenu.

Souhaitant vivement que les annonces du 22 juin permettent une ouverture bien plus facilitée que présentée ci-avant et que l'offre à destination des usagers soit la plus ouverte possible, il est proposé au Conseil d'acter ce scénario contraint, et accepter que la ville élargisse son offre en fonction des mesures attendues.

- **CONCERNANT LES TARIFS :**

Pour rappel, les tarifs en 2019 étaient les suivants :

• Entrée spéciale 10-13h ou 16h30-18h30 (petite journée)	2,50 €
• Entrée adulte Chatel - RLV	3,70 €
• Entrée Adulte extérieur	5,00 €
• Entrée enfant (jusqu'à 12 ans)	2,00 €
• Entrée ado Châtel-Guyon & RLV (de 13 à 17 ans)	2,00 €
• Entrée ado hors RLV (de 13 à 17 ans)	5,00 €
• Carte saison adulte Châtel-Guyon -RLV	85,00 €

⇒ Si les annonces du 22 juin libèrent les contraintes énoncées, il est proposé au Conseil de maintenir les tarifs 2019 sur 2020.

⇒ Dans le cas contraire, il sera proposé une tarification enfant à **1€** et adulte à **2.50 €**.

⇒ Il sera donc proposé au Conseil d'approuver :

- l'organisation proposée ci-dessus, qui s'impose à ce stade,
- ainsi que les 2 options de tarifs mentionnés, selon la situation sanitaire au jour d'ouverture.

Pour information, le coût net pour la ville était en 2019 de 100 000 €, contre 80 000€ estimés pour cet été.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Maire clôt la séance à 22h30

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon, le lundi 13 juillet 2020
Frédéric BONNICHON,
Maire de Châtel-Guyon

